MINISTÈRE
CHARGÉ
DES TRANSPORTS
Liberté
Égalité
Fraternité

DIR CENTRE OUEST

District A20 sud
CEI de Brive la Gaillarde

Notice d'Exploitation Sous Chantier

Confortement falaise n°6 – Puy Jarriges



Version V1 du 31/08/2026

A20 – commune de Noailles – confortement falaise n°6

Historique des versions du document

Version	Date	Commentaire
1	31/08/26	Laurent PEYRIE - V1
2		

Affaire suivie par

Laurent PEYRIE – Service autoroutier A20 / disctrict sud / CEI de Brive la Gaillarde
Tél. : 05 55 87 82 62
Courriel : Laurent.Peyrie@developpement-durable.gouv.fr

Rédacteur

Laurent PEYRIE / A20 – CEI de Brive la Gaillarde

Relectrice

Nadège SENAMAUD / Cheffe du district A20 sud

Proposé par

Nadège SENAMAUD / Cheffe du district A20 sud

Approuvé par

Catherine MURATET / Cheffe du Service Exploitation - DIR Centre-Ouest

Références

Note technique du 14 avril 2016 relative à la coordination des chantiers sur le réseau national (RNN) – NOR : DEVT1606917N

Note ministérielle du 29 janvier 2026 – calendrier des jours hors chantier 2026 et janvier 2027

SOMMAIRE

1. OBJET DES TRAVAUX.....4
2. FICHE DE PRÉVISION DE CHANTIER.....5
3. DATES PRÉVISIONNELLES.....6
4. TRAFIC.....7
5. MODE D'EXPLOITATION.....8
5.1. Modalités d'exploitation.....8
5.2. Signalisation et circulation.....8
5.3. Accès chantier.....8
5.4. Installation de chantier.....9
5.5. Inter-distances de chantier.....9
5.6. Convois exceptionnels et TMD.....9
5.7. Bouchons mobiles.....9
5.8. Gestions des accidents dans le double sens.....9
6. SCHÉMAS DE SIGNALISATION TEMPORAIRE.....11
6. DOSSIER DE DÉVIATION.....12
7. AVIS DES GESTIONNAIRES DES AUTRES RESEAUX ET DES SERVICES CONSULTES.....13
7.1 Informations.....13
8. RECOMMANDATIONS AUX PERSONNELS EXTÉRIEURS AU SERVICE TRAVAILLANT DANS L'EMPRISE DU CHANTIER.....14
9. MESURES RETENUES POUR INFORMER LES USAGERS DE LA ROUTE ET LES RIVERAINS.....15
8. ANNEXE (Coordonnées des intervenants durant cette opération).....16

1. OBJET DES TRAVAUX

Pour permettre la sécurisation de la falaises de Puy Jarrige - secteur 6, il est prévu de réaliser des travaux de confortement, d'anti-érosion, de terrassement, de paroi et de drainage.



Falaise n°6

2. FICHE DE PRÉVISION DE CHANTIER

La fiche de prévision de chantier est déclinée comme suit :

A compléter lors du planning définitif	

3. DATES PRÉVISIONNELLES

Ces travaux vont se dérouler de la manière suivante :

A compléter Planning proposé par l'entreprise mandataire

4. TRAFIC

Ces travaux vont provoquer une gêne à l'usager non négligeable en termes de ralentissements, voire de bouchons.

En effet ces derniers se situent :
- du fait de la proximité du bassin économique de Brive, cette section supporte des trafics de pointe supérieurs à 2 500 véhicules par heure.

5. MODE D'EXPLOITATION

5.1. Modalités d'exploitation

Dans le sens Toulouse Paris, en raison de l'emprise des travaux à réaliser, de l'encombrement des engins et de la configuration des lieux, le chantier ne peut se dérouler sous circulation.

En fonction de la massification des chantiers (en particulier pour les travaux de renouvellement des équipements de sécurité du tunnel de Noailles), l'exploitation sous chantier pourra se dérouler de la manière suivante :

Solution 1 : la voie de droite au droit du chantier sera neutralisée durant ou en partie sur toute la durée du chantier (accès rentrant au PR 276+650 / sens Paris Toulouse. Sortie chantier en continuité de la voie de droite neutralisée) ;

Solution 2 : basculement de chaussée durant ou en partie sur toute la durée du chantier (accès rentrant et sortant au PR 276+650 / sens Paris Toulouse).

5.2. Signalisation et circulation

Le schéma de signalisation est décliné en chapitre 6.

5.3. Accès chantier

En fonction de l'exploitation sous chantier.

5.4. Installation de chantier

L'installation de chantier pourra être mis en œuvre au niveau du chemin d'accés en parallèle de l'autoroute au niveau au croisement des routes de Puyjarrige et de la route des Brousses :



5.5. Inter-distances de chantier

Pendant la période de réalisation de ces travaux, il sera dérogé aux règles d'inter-distance minimale entre deux chantiers consécutifs sur une même chaussée définissant les chantiers courants en application de la note technique du 14 avril 2016 relative à la coordination des chantiers sur le réseau routier national (RRN) en supprimant toute inter-distance pour la réalisation de chantiers courants d'entretien et pour la réalisation de chantiers à caractère d'urgence et non reportables.

5.6. Convois exceptionnels et TMD

Durant ladite période de travaux, tous les convois exceptionnels de 2^{éme} et de 3éme catégories seront interdits de circulation sur A20 entre les échangeurs n° 51 (Tenchurier) et n° 52 (Noailles).

5.7. Bouchons mobiles

Des bouchons mobiles ou des interruptions courtes de circulation en collaboration avec les forces de l'ordre pourront être organisés durant la mise en place de la signalisation du chantier ou bien lors de besoin(s) spécifique(s) : relevé topographique drone, mise en œuvre des Séparateurs Modulaires de Voie, etc...

5.8. Gestions des accidents dans le double sens

A20 – commune de Noailles – confortement falaise n°6

En cas d'accident conséquent au niveau de la voie de droite neutralisée et nécessitant une coupure de circulation, dans le cadre du Plan de Gestion de Trafic en vigueur, la mesure organisationnelle suivante pourra être mise en œuvre avec l'ensemble des services concernés : **S10bis.**

6. SCHÉMAS DE SIGNALISATION TEMPORAIRE

La signalisation de neutralisation de voie de droite et d'accès au chantier sera réalisée par le district autoroutier A20 sud – CEI de Brive la Gaillarde – conformément aux directives contenues dans la 8ème partie de l'Instruction Interministérielle relative à la signalisation temporaire et aux schémas de signalisation du présent dossier d'exploitation.

A compléter suivant la signalisation mise en œuvre.

6. DOSSIER DE DÉVIATION

Sans Objet

7. AVIS DES GESTIONNAIRES DES AUTRES RESEAUX ET DES SERVICES CONSULTES

7.1 Informations

Ce dossier a été transmis :
- aux communes de Brive la Gaillarde et de Noailles,
- à la Direction des Infrastructures Routières du Département de la Corrèze,
- au CORG 19 / PMO Uzerche, SDIS 19, SAMU 19,
pour information (perturbations sur trafics locaux).

8. RECOMMANDATIONS AUX PERSONNELS EXTÉRIEURS AU SERVICE TRAVAILLANT DANS L'EMPRISE DU CHANTIER

La mission Sécurité et Protection pour la Santé est assurée par l'entreprise …….

L'entreprise mandataire et ses éventuels sous traitants devront respecter les mesures de prévention énoncées au Plan Général de Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé des travailleurs.

De plus, elle recevra contre décharge : **les autorisations spéciales prévues à l'article R 432-7 du Code de la Route, concernant la circulation à pied du personnel de son entreprise, et la circulation du matériel, visé à cet article, qu'elle utilise :**
- autorisation individuelle et temporaire de circuler à pied et d'accéder avec des véhicules et des matériels de chantier sur l'Autoroute A20 ;
- consignes de sécurité pour les intervenants extérieurs sur le réseau autoroutier.

9. MESURES RETENUES POUR INFORMER LES USAGERS DE LA ROUTE ET LES RIVERAINS

Il est proposé de donner une information spécifique sur ce chantier et sur les restrictions de circulation nécessaires par la diffusion de messages écrits et radio par les médias locaux *(presses + France Bleu Limousin + 107.7 Vinci Autoroutes).*

Voir projet de communication spécifique.

8. ANNEXE (Coordonnées des intervenants durant cette opération)

Les acteurs de cette opération sont les suivants :

A compléter